

**COMMISSION DE SÉCURITÉ DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉPERNAY**

Épernay, le 01/07/2024

SDIS de la Marne  
Groupement Gestion des Risques  
Service prévention  
**Code Ets**  
535E00163  
**N° de dossier**  
PV-V2024.0160  
**Affaire suivie par**  
Lieutenant DOUSSAINT Laurent

**PROCÈS VERBAL**  
de la Visite Périodique  
en date du 17/04/2024

Objet :	Visite Périodique
Référence :	GE4
Nom ou raison sociale :	BRICO LECLERC
Activité :	Magasin de vente
Adresse complète :	ROUTE DE TROYES 51120 SEZANNE
Téléphone :	07.80.43.88.53
Nom de l'exploitant :	SAS SEZADIS

## **MEMBRES PRÉSENTS :**

M. AGRAPART Jean, Maire de SEZANNE  
Lieutenant DOUSSAINT Laurent, préventionniste, représentant le DDSIS

## **ASSISTAIENT A LA VISITE :**

M. SAVINI Jonathan, responsable QHSE SEZADIS.  
M. GILLET G., société VERITECH.  
M. COQUISART Loïc, responsable magasin.

Le groupe de visite était réuni ce jour pour effectuer la visite de sécurité périodique de l'établissement.

Lors de la dernière visite, en date du 29/04/2021, un avis Favorable au fonctionnement avait été émis par le groupe de visite présidé.

Le responsable de l'établissement informe les membres du groupe de visite qu'aucuns travaux n'ont été réalisés depuis la dernière visite.

## **DESCRIPTION DE L'ÉTABLISSEMENT :**

L'établissement comprend :

- un sas de 57,95 m<sup>2</sup>,
  - 3 lignes de caisse,
  - une surface de vente bricolage de 3135 m<sup>2</sup>,
  - une surface de vente animalerie de 770 m<sup>2</sup>,
  - une surface de vente jardinerie de 260 m<sup>2</sup>,
  - une surface de vente pépinière à l'air libre de 488 m<sup>2</sup>,
- Soit une surface totale accessible au public de 4653 m<sup>2</sup>.

Nota : les zones animalerie et pépinière communiquent par des portes automatiques (avis de la SCD)

- un bloc sanitaire de 14,79 m<sup>2</sup>,
- 1 réserve d'approche de 495 m<sup>3</sup> et 1 zone neutralisée vide de tout stockage,
- 1 zone découpe de bois de 119,60 m<sup>2</sup>,
- des locaux sociaux (vestiaire, salle de pause, salle de réunion, bureau),
- 1 zone technique comprenant :
  - 1 local sprinkleur de 81,58 m<sup>2</sup>,
  - 1 local source de 2,40 m<sup>2</sup>,
  - 1 local TGBT de 16,70 m<sup>2</sup>,
  - 1 cuve de sprinklage de 300 m<sup>3</sup> environ.

## **HISTORIQUE :**

- 03/03/2016 : Demande de permis de construire n°5153516D0002 (construction d'un magasin) - Avis favorable de la SCD en date du 28/04/2016.

Demande d'avis pour l'installation de portes automatiques intérieures: avis favorable de la SCD du 28/04/2016.

- 23/10/2017 : Demande de permis de construire modificatif 1 n°5153516D0002-01 (pour différents aménagements) - Avis favorable de la SCD en date du 07/12/2017.

- 22/02/2018 : Demande de dérogations accordées : article MS 16 et MS 25 concernant le piquage du réseau RIA sur le réseau sprinklage – Avis favorable de la SCD en date du 15/03/2018.

- 29/04/2021 : Visite de sécurité périodique – Avis favorable du groupe de visite présidé.

## **EFFECTIFS-CLASSEMENT :**

L'effectif maximum du public admissible se décompose de la façon suivante :

Niveau, Activité	Surface accessible au public	Taux d'application	Effectif public	Effectif personnel	Total
Bricolage	3135 m <sup>2</sup>	1 pers/3m <sup>2</sup>	1045	30	1075
Animalerie	770 m <sup>2</sup>	1 pers/3m <sup>2</sup>	257		257
Jardinerie	260 m <sup>2</sup>	1 pers/9m <sup>2</sup>	29		29
Pépinière	488 m <sup>2</sup>	1 pers/9m <sup>2</sup>	55		55
TOTAL			1386	30	<b>1416 pers</b>

Compte tenu de l'activité et de l'effectif, cet établissement est de **TYPE M** de **2ème catégorie**.

## **RÉGLEMENTATION APPLICABLE :**

- Code de la Construction et de l'Habitation, articles R123-1 à R123-55
- Arrêté du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Établissements Recevant du Public (ERP).
- Arrêté préfectoral du 2 décembre 2016 portant règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie (RDDECI) de la Marne.
- Arrêté du 22 décembre 1981 modifié portant approbation des dispositions particulières du type M (Magasins et centres commerciaux).

## **VISITE DE L'ÉTABLISSEMENT :**

**Bilan relatif à la tenue à jour du registre de sécurité et aux contrôles des installations techniques**

### **Liste des documents consultés :**

Type d'information	Vérificateur	Date	Observations
Désenfumage naturel	VERITECH	08/04/2024	
Chauffage aérotherme gaz	VERITAS	02/06/2023	<b>1 Obs (livret d'entretien)</b>
Installation de gaz	VERITAS	02/06/2023	<b>1 Obs (livret d'entretien)</b>
Éclairage Électricité	VERITAS	24/11/2023	<b>10 Obs</b>
Thermographie	VERITAS	21/02/2024	
Source centralisée	VERITAS	24/11/2023	
Portes automatiques façade	SOFIDA	02/11/2023	
<b>Moyens de secours :</b>			
Extinction			
- 10 RIA : 4,5 bars avec 4 RIA en simultané	AAI	28/11/2023	<b>3 Obs</b>
- Sprinklage annuel	AAI	28/11/2023	<b>Obs</b>
- Sprinklage – Triennale			<b>A FAIRE</b>
- extincteurs	VERITECH	08/04/2024	
DECI : 2 bâches de 120 m3	VERITECH	08/04/2024	
Équipement d'alarme type 2 b	VERITAS	28/06/2023	<b>Obs</b>
Asservissements DAD : PCF local	VERITAS	28/06/2023	
découpe de bois	SOFIDA	02/11/2023	
Formation du personnel	VERITECH	12/09/2023	4 Personnes
Plan d'intervention			Affiché
Consignes			Affichées
DAE			Présent

**Contrôle de la suite donnée aux prescriptions de la visite périodique du 29/04/2021 :**

N°	Règlement	Prescriptions
1	- R 123-43 - DF 10	Procéder à la levée des 2 observations du rapport de vérification des installations de désenfumage établi par la société VERITECH en date du 01/04/2021. Transmettez au secrétariat de la commission de sécurité un justificatif de la levée des observations.
Suite donnée :		Prescription modifiée.
2	- R 123-43 - CH 58	Transmettre au secrétariat de la commission de sécurité le rapport des installations de chauffage établi par la société TECHNIQUE ASSISTANCE en date du 26/04/2021. Lever les éventuelles observations émises.
Suite donnée :		Prescription modifiée.
3	- R 123-43 - EL 19	Procéder à la levée des 9 observations du rapport de vérification des installations électrique établi par la société VERITAS en date du 04/09/2020.
Suite donnée :		Prescription modifiée.
4	- R 123-43 - MS 73	Procéder à la levée des 4 observations du rapport de vérification des installations de sprinklage établi par la société VERITAS en date du 17/11/2020.
Suite donnée :		Prescription modifiée.
5	- R 123-43 - MS 73	Procéder à la levée de l'observation du rapport de vérification des installations de moyens de secours établi par la société VERITAS en date du 04/09/2020.
Suite donnée :		Prescription modifiée.
6	- R 123-43 - MS 73	Procéder à la vérification triennale des installations de sprinklage. Lever les éventuelles observations émises.
Suite donnée :		Prescription modifiée.
7	- R 123-43 - M 49 - CO 47	Procéder à la levée de l'observation du rapport de vérification de la porte coupe-feu de la réserve établi par la société VERITAS en date du 04/09/2020.
Suite donnée :		Prescription modifiée.
8	- R 123-48	S'assurer de la présence d'un technicien compétent afin de pouvoir tester la D.A.I. de la porte coupe-feu de la réserve.
Suite donnée :		Prescription maintenue.
9	- MS 48	Former le personnel à l'utilisation des moyens de secours.
Suite donnée :		Prescription maintenue.
10	- MS 70	Doter l'établissement d'un téléphone fixe destiné à l'alerte des secours. En cas de téléphonie fixe, la continuité de l'alimentation électrique du terminal téléphonique ou de la box pendant la présence du public doit être assurée par l'ajout d'une solution technique de type onduleur ou batteries.
Suite donnée :		Prescription levée par groupe de visite.

**Permanente :**

N°	Référence	Texte
1	- CO 28	Interdire tout stockage dans la zone neutralisée de 137 m <sup>2</sup> se trouvant dans la réserve d'approche.

**Essais réalisés au cours de la visite :**

Essais d'accessibilité	Satisfaisant
Essais de coupure générale	Satisfaisant
Essais d'éclairage d'évacuation	Satisfaisant
Essais d'éclairage d'ambiance (permanent)	Satisfaisant
Essais du système de sécurité incendie :	
- DAD porte CF local découpe bois	Ne se ferme pas complètement
- Déclencheurs manuels	Satisfaisant
- Alarme générale	Satisfaisant
Essai des systèmes d'alerte :	
- Téléphone urbain	Satisfaisant
Essais du dispositif de désenfumage	Satisfaisant

**CONSTATATIONS :**

La porte coupe-feu de la réserve ne se ferme pas complètement.  
Certains éclairages d'ambiance sont défectueux.  
Un déclencheur manuel est à vérifier.

**ANALYSE DE RISQUES :**

Les essais réalisés ont démontré un bon fonctionnement des équipements de sécurité.  
Il appartient à l'équipe de direction de maintenir ce niveau de sécurité.  
La tenue du registre de sécurité doit être faite plus rigoureusement et méthodiquement.

**PRESCRIPTIONS :**

N°	Règlement	Prescriptions
1.	- R 143-34 - CH 58	Procéder à la levée de l'observation du rapport de vérification des installations de chauffage établi par la société VERITAS en date du 02/06/2023.
2.	- R 143-34 - GZ 30	Procéder à la levée de l'observation du rapport de vérification des installations de gaz établi par la société VERITAS en date du 02/06/2023.
3.	- R 143-34 - EL 19 - EC 13	Procéder à la levée des 11 observations du rapport de vérification des installations électrique et éclairage de sécurité établi par la société VERITAS en date du 24/11/2023.
4.	- R 143-34 - MS 73	Procéder à la levée des 3 observations du rapport de vérification des R.I.A. établi par la société AAI en date du 28/11/2023.
5.	- R 143-34 - MS 73	Procéder à la levée des observations du rapport de vérification des installations de sprinklage établi par la société AAI en date du 28/11/2023.

6.	- R 143-34 - MS 73	Transmettre au secrétariat de la commission de sécurité le rapport triennal de vérification des installations de sprinklage. Lever les éventuelles observations émises.
7.	- R 143-34 - MS 73	Procéder à la levée des observations du rapport de vérification du système de sécurité incendie établi par la société VERITAS en date du 28/06/2023.
8.	- R 143-41	S'assurer de la présence d'un technicien compétent afin de pouvoir tester la D.A.I. de la porte coupe-feu de la réserve.
9.	- R 143-44	Tenir à jour le registre de sécurité. Utiliser un classeur annexe afin d'y archiver les rapports de vérifications.
10.	- CO 47	S'assurer de la fermeture complète de la porte coupe-feu de la réserve lors de sa sollicitation.
11.	- EC 13	Remettre en état de fonctionnement les éclairages d'ambiance défectueux.
12.	- MS 48	Former le personnel à l'utilisation des moyens de secours.
13.	- MS 68	S'assurer du bon fonctionnement du déclencheur manuel du système de sécurité incendie à proximité de l'issue de secours au niveau de l'animalerie.

**Permanente :**

N°	Référence	Texte
1	- CO 28	Interdire tout stockage dans la zone neutralisée de 137 m <sup>2</sup> se trouvant dans la réserve d'approche.

-oOo-

**COMMISSION DE SÉCURITÉ DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉPERNAY**

-oOo-

**AVIS RELATIF AUX RISQUES D'INCENDIE ET DE PANIQUE DANS LES E.R.P.**

-oOo-

Séance du 01/07/2024

Objet : Visite Périodique  
Établissement : BRICO LECLERC  
Adresse complète : ROUTE DE TROYES  
51120 SEZANNE  
Date de la visite : 17/04/2024

Après avoir pris connaissance du dossier et entendu le rapporteur, les membres de la Commission de Sécurité :

- formulent un avis **favorable** au fonctionnement de cet établissement
- approuvent les prescriptions

Épernay, le 01/07/2024

Pour le préfet et par délégation,  
Le sous-préfet d'Épernay,



Emmanuel AUBER

Le procès-verbal comporte 7 pages et 13 prescriptions.

